

Nom :

Prénom..... N° Etudiant

Adresse : Ville :

Tél..... mail personnel :

Enseignements	Semestres	ECTS	CM	TD	Évaluations		Seuil de compensation
					Session 1	Session 2	
BCC1. Résoudre un problème juridique		33					10/20
Droit civil 1 – Introduction	1	6	33	15	ECT	ET	
Droit constitutionnel et institutions politiques	1	6	33	15	ECT	ET	
Introduction historique au droit	1	3	33		ET	ET	
Droit civil 2 – Famille	2	6	33	15	ECT	ET	
Droit constitutionnel 2 – V ^e République	2	6	33	15	ECT	ET	
Histoire du droit public avant 1789	2	6	33	15	ECT	ET	
BCC2. Situer un problème dans son contexte		15					7/20
Introduction à la science politique	1	3	30		ET	ET	
Introduction à l'économie et à la gestion*	1	3	30		ET	ET	
Institutions administratives et judiciaires-EAD	1	3	2		ET	ET	
Relations internationales	2	3	30		ET	ET	
Culture juridique	2	3		30	ECT	ET	
BCC3. Agir et communiquer		12					10/20
Anglais 1	1	3	3	15	ECI		
Méthodologie renforcée des études universitaires	1	2		30	ECI		
Expression française – Projet Voltaire	1	1	2		VSN	VSN	
Anglais 2	2	3		15	ECI		
Projet professionnel I (Découverte des métiers)	2	1			VSN	VSN	
Informatique	2	2	18		ET	ET	
Sens critique – Sciences en société	2		SPOC		VSN	VSN	
Total annuel		60					
1 option facultative : Semestre 1 ☐ Semestre 2 ☐		Point bonus			ECI		

Options facultatives (point bonus) : LV2, Sport, Atelier culturel, Pratique d'un instrument ou Engagement étudiant : 0.25 par année ou 0,125 par semestre

* **Introduction à l'économie et à la gestion** : cette UE fait l'objet de 2 épreuves différenciées. La note de l'UE résulte de la moyenne des notes obtenues à chaque épreuve : Introduction à l'économie (50%) et Introduction à la gestion (50%)

Modalités de contrôle des connaissances :

VSN : validation sans note : le résultat est « Admis » ou « Défaillant »

ECT : Evaluation continue et terminale :

- Session 1 : 50% note contrôle continu + 50% note examen de fin de semestre.
- Session 2 : Si la note de contrôle continu de session 1 est égale ou supérieure à 10/20, alors la note finale de l'UE en session 2 = 50% de la note de contrôle continu de session 1 + de 50% de la note d'examen de session 2.
Si la note de contrôle continu de session 1 est inférieure à 10/20, alors la note de l'UE en session 2 = 100% note de l'épreuve de session 2.

ET : Evaluation terminale :

ET : Evaluation terminale :

- Session 1 : examen de fin de semestre
- Session 2 : examen de session 2.

ECI : Evaluation continue intégrale en une session unique :

- Session 1 : épreuves de contrôle continu (intégration d'une épreuve de "seconde chance" au cours de l'UE et avant la période des examens) qui donnent lieu à une note finale.
- Session 2 : report de la note de session 1 en session 2

SPOC : cours en ligne sur e-Campus

BCC : Bloc de compétences et connaissances

Conditions de validation de l'année de Licence :

Validation de tous les BCC (moyenne supérieure ou égale à 10/20 et résultat « ADMIS »)

Ou, remplir toutes les conditions suivantes :

- Moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 ET
- BCC1 : moyenne supérieure ou égale à 10/20 ET
- BCC2 : moyenne supérieure ou égale à 7/20. Le BCC2 peut être compensé par le BCC1 ET
- BCC3 : moyenne supérieure ou égale à 10/20 et résultat « ADMIS » (attention les UE évaluées en « VSN » doivent obligatoirement être validées « ADMIS »). Le BCC3 ne peut compenser aucun autre BCC.
- Les UE évaluées en « VSN » doivent obligatoirement être validées « ADMIS », faute de quoi le BCC sera « Défaillant ».

Je soussigné(e)..... atteste avoir activé mon compte Adonis (adresse mail Paris-Saclay) via <https://adonis.universite-paris-saclay.fr/activation/> (unique contact pour toute communication administrative à l'université Paris-Saclay) et avoir pris connaissance du **Règlement des études** ainsi que des modalités* particulières applicables à ce contrat pédagogique consultables sur le site <https://www.jm.universite-paris-saclay.fr/formation/reglement-des-etudes-et-modalites-de-contrôle-des-connaissances-mcc>

Date et signature de l'étudiant